

Journal se publie deux fois par semaine le Mardi et le Vendredi matin, le de la souscription est de quatre francs par an...



Six lignes et au-dessus, première insertion, 2s. 6d., et chaque insertion subséquente, 7d.

A LOUER. LOUER jusqu'à PREMIER MAI prochain, avec possession immédiate, cette Belle Maison de Campagne...

LA COMPAGNIE DU CIMETIERE DE MONTREAL. Avis est donné par ces présentes que sont et au vertu de la troisième section de l'acte qui met en vigueur...



SAISEPAREILLE DU DR. TOWNSEND. NOUVEAUX CERTIFICATS. Parmi les nombreuses attestations que nous recevons journellement...

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAUT. Rue Cité, derrière la Banque de Montréal. Les amateurs de belles plantes qui ont l'intention de faire une excursion dans le sud...

COLLEGE JOLETTE. Les Bénévoles de la Société de l'Éducation des Femmes de Montréal ont l'honneur de vous annoncer que le plan des études se trouve en ce moment...

EAU INTERMITTENTE. E Soussigné a l'honneur d'informer l'assortiment d'eau provenant de la célèbre SOURCE D'EAU INTERMITTENTE de Calédonie...

RESTAURANT FRANÇAIS. E Soussigné remercie le public de l'honneur qu'il lui a fait en le choisissant pour le dîner de son mariage...

PHARMACIE CENTRALE. Rue St. Paul, No. 69. Après M. de la Rivière, nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

REMERCIEMENTS. M. de la Rivière a l'honneur de vous remercier de l'honneur que vous lui avez fait en le choisissant pour le dîner de son mariage...

NOUVEAUX POELES DE CUISINE. E Soussigné vient de recevoir le Poêle de Cuisine rotation 'air-tight' considéré par les praticiens comme le meilleur...

QUINCAILLERIE. A VENDRE, à très bas prix, un grand assortiment de quincaillerie...

ARGENTERIE, MONTRES ET ORLOGES. E Soussigné a l'honneur de remercier le public de l'honneur qu'il lui a fait en le choisissant pour le dîner de son mariage...

BA N Q U E DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE. Les Billes de cette Banque sont rachetées à New-York, par Messrs. R. Hill et W. M. Allan...

VERRETERIE ET POTERIE. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

HOTEL DONEGANA. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

ALOUER. A LOUER se la Maison à deux étages, avec un grand Magasin et une boulangerie...

MEMOIR HISTORIQUES SUR L'EGLISE DU CANADA ET LE PAYS EN GENERAL DE 1652 à 1813. M. le Révérend Père Papin, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre...

DISSOLUTIONS DE SOCIETE. L'ASSOCIATION existant entre M. MACPHERLANE et G. R. BROWN comme Agents, Ingénieurs et Architectes, sous le nom de MACPHERLANE et BROWN...

LES LIVRES FRANÇAIS. E Soussigné vient de recevoir les ouvrages français qui suivent qu'il vendra à très bas prix...

A L'ENSEIGNER DU CASTOR. 122, Rue St. Paul et St. Gabriel. FOSSES CONSIDÉRABLES DE HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES.

LOUIS PLAMONDON, A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'avoir à l'honneur de recevoir un vaste assortiment de marchandises...

VERRETERIE ET POTERIE. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

HOTEL DONEGANA. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

SELLERIE ET GARNITURE DE CARROSSE. E Soussigné informe le public qu'il a ouvert un établissement au No 30 rue St. Paul pour la réparation et la construction de Carrosses, de Montages et garnitures de tous les voitures...

LES LIVRES FRANÇAIS. E Soussigné vient de recevoir les ouvrages français qui suivent qu'il vendra à très bas prix...

A L'ENSEIGNER DU CASTOR. 122, Rue St. Paul et St. Gabriel. FOSSES CONSIDÉRABLES DE HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES.

LOUIS PLAMONDON, A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'avoir à l'honneur de recevoir un vaste assortiment de marchandises...

VERRETERIE ET POTERIE. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

HOTEL DONEGANA. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

ALOUER. A LOUER se la Maison à deux étages, avec un grand Magasin et une boulangerie...

AVIS DU GOUVERNEMENT. Les mouvements du Bateau à Vapeur de BATAUX A VAPEUR ETC. A VENDRE.

LES LIVRES FRANÇAIS. E Soussigné vient de recevoir les ouvrages français qui suivent qu'il vendra à très bas prix...

A L'ENSEIGNER DU CASTOR. 122, Rue St. Paul et St. Gabriel. FOSSES CONSIDÉRABLES DE HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES.

LOUIS PLAMONDON, A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'avoir à l'honneur de recevoir un vaste assortiment de marchandises...

VERRETERIE ET POTERIE. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

HOTEL DONEGANA. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

ALOUER. A LOUER se la Maison à deux étages, avec un grand Magasin et une boulangerie...

LE REPERTOIRE NATIONAL. Recueil de Littérature Canadienne. Les écrits sont choisis par un comité de personnes qui ont étudié son enfance, ses progrès et son avenir.

LES LIVRES FRANÇAIS. E Soussigné vient de recevoir les ouvrages français qui suivent qu'il vendra à très bas prix...

A L'ENSEIGNER DU CASTOR. 122, Rue St. Paul et St. Gabriel. FOSSES CONSIDÉRABLES DE HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES.

LOUIS PLAMONDON, A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'avoir à l'honneur de recevoir un vaste assortiment de marchandises...

VERRETERIE ET POTERIE. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

HOTEL DONEGANA. E Soussigné a l'honneur de vous annoncer que nous avons l'honneur de vous annoncer...

ALOUER. A LOUER se la Maison à deux étages, avec un grand Magasin et une boulangerie...

CHRONIQUE DE L'AUBRE.

Montréal, 31 Mars 1848.

Enfin nous arrivons à grands pas vers les beaux jours du printemps. Déjà tout semble se réveiller dans la nature. On dirait qu'un commencement de cette saison la félicité et le bonheur semblent s'être établis parmi nous, aussi quel plaisir n'éprouve-t-on pas à servir ce soleil si riant qui nous fait aimer d'avantage la vie. Les nuits sont plus calmes les jours plus sereins et la vie plus belle et plus animée. Montréal bientôt deviendra plus récréatif. Les amusements théâtraux commencent et alors quel plaisir, quel amusement pour tous ses gens qui ne savent comment tuer le temps.

Verrez donc, le favori du public canadien se réveille bientôt avec sa charmante troupe, peut-être dans le mois prochain ouvrir le théâtre de la Métropole du Canada. Qui ne rappelle encore les belles promesses qu'il fit en partant d'engager dans le cours de son second engagement quelques tragédiens célèbres, l'Opéra français de MM. Bernard et Bertrand de la Nouvelle Orléans; l'Opéra Italien, enfin qui sais-je!!!! — Tous ces amusements en venant nous réveiller nous donneront le goût de théâtre et par là le goût de la littérature, mais ici qu'il nous soit permis d'exprimer notre regret de voir que les Amateurs Canadiens de cette ville n'ont pas encore obtenu quelques représentations. Certes ils auraient été certainement encore un fois bien reçus du public.

Il y a dans les cercles d'amis, et salons de la ville, la conversation générale sur la Révolution Française, le présent et l'avenir de la France. Au premier moment de stupeur causé par la nouvelle d'une révolution si inattendue si complète, si étonnante qui est venue comme dit-on d'un coup de vent de cette ville, ce premier moment de stupeur a été remplacé par une admiration sans limite, et ce premier moment de stupeur a été remplacé par une admiration sans limite, et ce premier moment de stupeur a été remplacé par une admiration sans limite.

Mais badinage à part, malgré l'effet qu'a produit la nouvelle de la Révolution Française sur notre pays, il se passe aussi dans notre ville des choses extraordinaires qui n'en cèdent en rien en intérêt même au meilleur roman d'Eugène Sue. Ici, Montréal à ses mystères et comme toute grande ville de l'Europe possède de quoi fournir matière à l'Écritain.

Tout dernièrement donc, l'on racontait une histoire assez bizarre et curieuse en elle-même. Il y a peine quelques jours deux étudiants en droit, passaient dans la rue St. V. vers les onze heures du soir. Malgré le froid qu'il faisait, la soirée était délicieuse. La lune éclairait et permettait de voir clairement les objets. Tout à coup nos deux jeunes amis, semblèrent entendre un bruit étrange, ils s'arrêtèrent et se regardèrent, ils s'arrêtèrent et se regardèrent, ils s'arrêtèrent et se regardèrent.

— Oh! vous savez que cela n'est pas possible. Vous savez bien que je n'aime que vous dans ce monde. — Je ne me laisse plus prendre à ces sembler d'amour. — Élimie vous me trompez, j'en ai la preuve écrite. — Connaissez vous ce billet? — Il serait impossible de décrire l'effet que la vue de cette lettre produisit sur la jeune femme, elle tomba évanouie sur une chaise d'étude.

— Oh! l'oh! pitit pitit! — Pitit, et vous malade, vous avez eu pitit de moi en correspondance avec un autre? — Pitit dites vous lorsque ça que mot d'amour que vous écriviez à un autre, est un coup de poignard que vous enfoncez dans mon cœur. Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut se jouer des serments les plus sacrés. — Nan il m'a fait une vengeance, je l'ai... Elle est là!!!!

— Oh! grâce! grâce! mais vous ne voulez pas me tuer n'est-ce pas. — C'est pour moi, — Vous ne voulez pas être pour moi une femme sans force et sans défense. — Il faut mourir malade. — Et cet homme se mit aussitôt à verser les larmes de la liqueur dans un verre, et quand il eut vidé sa petite bouteille, il prit le verre et le présenta à la jeune femme. Vous ne

souffrez pas longtemps. — Buvée donc. — La pauvre femme allait parler, mais l'homme dégaina son couteau, et se mit dans le devoir de frapper. — Donnez moi ce verre s'écria-t-elle voyant qu'il n'y avait plus de salut et le porta à ses lèvres. — A cette vue nos deux jeunes Étudiants on droit, brisant la porte et se précipitèrent sur l'homme. — Vous êtes un assassin, malheureux! s'écrièrent-ils tous deux. — Et son 4 répondit l'inconnu tout surpris. — Impossible. — Comment et ce verre et cette fiole? — C'était un verre de Jamaica. — P. O. D.

L'Aurore des Canadas.

Montréal, 31 Mars 1848.

DE NOTRE EXTRA DE MARDI SOIR, 28 MARS 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU CALEDONIA.

NOUVELLES DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

FUITE DE LA FAMILLE ROYALE.

LOUIS PHILIPPE ET LA REINE EN ANGLETERRE.

PAISIBLE DÉPART DES PRINCES DE JOINVILLE ET D'AUMALE.

LES TUILERIES CONVERTIS EN UN HOPITAL.

SOULEVEMENT EN BAVIERE ET DANS D'AUTRES PARTIES DE L'ALLEMAGNE.

Le Caledonia est arrivé hier au soir à Boston. Voici les nouvelles les plus importantes fournies par le télégraphe.

L'Assemblée nationale convoquée par le gouvernement provisoire, doit s'assembler le 20 avril prochain, elle sera composée de 900 membres au lieu de 459.

Tous les Français âgés de 21 ans sont déclarés électeurs, tous les Français de 25 ans sont éligibles.

Il y a eu quelques scènes de désordre causées par les ouvriers de Paris.

Les affaires financières sont dans une fâcheuse condition. Les fonds publics ont considérablement baissé.

Le château des Tuileries a été converti en un hôpital pour les ouvriers.

Bavière. Le peuple s'est soulevé, et à la pointe de la bayonnette, a demandé une constitution au Roi.

Atrichie. Le prince Metternich a résigné.

Allemagne. Prusse. L'Allemagne et la Prusse sont à la veille d'une révolution.

Il en est de même en Espagne.

Le parti orléaniste, dans ce royaume, a été renversé.

On parle de nouveaux soulèvements causés par la révolution française. Il y a eu quelques désordres à Louvain, Gascogne, Edimbourg et Manchester. La paix n'a pas été troublée en Irlande.

Marchés. — Fleur de l'Ouest, 28s. 6d. — États-Unis et Canada, commun, 21s. 4d. — Blé blanc, 7s. 4d. à 7s. 7d. par 70 lbs. — Blé rouge, 6s. 4d. à 7s. 5d. — Orge 3s. à 4s. Les marchés s'amélioreraient et les céréales étaient en plus grande demande par suite des troubles.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ET SA COMPOSITION. QUELQUES MATÉRIELS POUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Nous n'avons pas plus que nos confrères rédacteurs de journaux qui s'impriment dans notre langue pu donner tous les débats des chambres, surtout ceux de l'Assemblée. Nous tâchons de faire choix de ceux qui nous paraissent d'une plus grande importance, en particulier ceux dans lesquels on a vu de nouvelles questions de droit constitutionnel ou relatives à l'usage du Parlement.

Ce qui dans ces débats se rapporte au nombre comme aux fonctions des personnes dont le nouveau ministère se compose est trop dépourvu de l'attention publique, pour ne pas mériter de notre part quelques mots d'observation. Nous donnons ces débats tels que nous les trouvons rapportés, sans pouvoir garantir l'exactitude avec laquelle ils peuvent avoir été rendus; mais nous devons du moins mettre sous les yeux de nos lecteurs la comparaison le plus de ces lectures avec ce qui s'est passé déjà dans la Province à cet

égard depuis la formation du ministère de Sir Charles Bagot, comme avec ce qui se pratique au siège de l'empire aussi bien qu'ailleurs. Six-cent-cinquante-huit membres forment le total de la représentation dans la Chambre des communes des trois royaumes. Nous sommes nous-même représentés par quatre-vingt-quatre membres dans l'Assemblée Législative, les communes de notre Province. Sous l'administration de Sir Charles Bagot notre Conseil Exécutif se composait de dix membres, parmi lesquels se trouvaient les procureurs et solliciteurs généraux des deux sections de la Province et le Président des Travaux Publics. Il serait nécessaire de plus de quatre-vingt ministres au siège de l'empire, pour qu'ils fussent là dans la même proportion, par rapport au nombre de ceux qui représentent le peuple des trois royaumes dans la chambre des communes.

À la suite de la résignation de la précédente totalité des ministres nommés par Sir Charles Bagot, les solliciteurs généraux cessèrent d'avoir place dans le Conseil Exécutif qui ne se composa que de sept membres, au nombre de deux se trouvaient les deux procureurs généraux. Le président des travaux publics n'en fit pas non plus partie. Cette proportion ne laissait pas que d'être très faible et encore, puisque, pour qu'elle fut la même au siège de l'empire, il serait nécessaire d'avoir au moins cinquante quatre ministres. On peut voir par rapport à la formation du ministère, qu'il n'est pas possible de le gouverner Metcalfe, tant que les circonstances le permettent, de la manière suivie dans la province, et l'on pourrait dire de l'usage universellement reçu.

Notre ministère est resté sur ce pied pendant tout le temps de l'administration de Lord Metcalfe. Ce n'est qu'après son départ et si notre ment ire est fidèle, après la résignation du président du conseil de l'époque, que le solliciteur général de la section supérieure de la Province est resté dans le ministère, ainsi que l'Orateur de la seconde branche de la législature. Observons maintenant que sous le premier ministère Baldwin-Lafontaine, on ne voyait pas sans regret le Président des Travaux Publics dans le conseil exécutif. On ne pouvait qu'y voir de même avec regret les deux procureurs et les solliciteurs généraux.

Si les deux premiers de ces fonctionnaires ont fait partie du ministère formé par Lord Metcalfe, c'est d'après les motifs assignés naguère par un des membres du Conseil Exécutif dans les débats relatifs à la démission du Gouverneur à l'ouverture du Parlement Provincial, publiés dans l'Aurore, auxquels nous devons renvoyer nos lecteurs. Depuis le changement de ministère au commencement de la session qui vient de finir, le nouveau conseil est de douze membres, y compris le procureur général des travaux publics, qui occupe la place de ce dernier. L'un des membres du Bureau des Travaux Publics, même du second, des procureurs généraux des deux sections de la province et du solliciteur général de la note, auxquels on se propose sans doute d'y joindre celui de la Haute Cour, et ce serait treize membres, nombre égal à plus d'un sixième de celui de nos représentants. Dans la même proportion pour l'Angleterre, il faudrait plus de cent ministres!

Nous croyons devoir témoigner nos propres regrets de nous voir rebâtis même plus bas, dans l'ornière creusée sous l'administration de Sir Charles Bagot. On peut demander dans quel pays le nombre des ministres égale ou surpasse même un sixième de la représentation. Nous devons faire observer de plus que lorsqu'il ne se trouvait que sept membres encore dans le conseil, les non-compatibles ont refusé l'offre qu'on leur a faite à leur reprise de trois places dans le ministère, en laissant le choix du septième aux six conseillers réunis; qu'enfin pour celui qui formait le septième alors dans le conseil et qui pouvait regarder comme ayant les plus justes titres à la conservation de sa place, on n'avait jamais pu voir en lui qu'un véritable ami de nos compatriotes, dans la supposition qu'il fut resté dans le Conseil, aurait formé bien près de moitié du ministère projeté, proportion plus forte que celle dans laquelle ils sont dans le ministère actuel.

Nous ne nous permettrons pas de commentaires sur ce sujet. Nous devons laisser nos lecteurs décider eux-mêmes les conséquences qui découlent de faits comme ceux que nous venons de signaler.

LE REDACTEUR DU JOURNAL DE QUEBEC.

Il importe assez peu que le rédacteur et le correspondant du Journal ne soient qu'une seule et même personne. Il est juste au moins de faire observer que les productions de l'auteur de cette correspondance ont pour elle l'aveu du rédacteur et qu'elles font partie de ses chapitres éditoriaux, comme on peut le voir dans ce journal sous la date du 21 Mars courant. Or, on trouve dans cette correspondance l'aveu naïf qui suit, relatif au parti pris par Mr. Viger dans la Chambre de nos Communes, à l'époque de la résignation du ministère Baldwin. « La faute, le crime de Mr. Viger fut d'avoir raison seul contre son pays. »

La chose est d'autant plus remarquable que depuis cette trop fameuse époque, ce citoyen n'a cessé d'être l'objet de sales injures et d'atroces calomnies, sous le prétexte plus qu'absurde qu'il avait travaillé dans cette circonstance à détruire le gouvernement responsable, accusation dont ses propres adversaires ont pris le peine de le justifier, par les faits qu'eux-mêmes ont signalés, qui d'ailleurs sont de notoriété publique. Sans parler de tout ce que nos lecteurs ont pu voir sur cet article, on peut se rappeler de l'espèce d'injonction faite dans ces dernières années par un journaliste à Mr. Viger, de renoncer à prouver qu'il

avait raison, par ce que cela comporterait un tort de la part des ci-devant ministres. Il serait facile de citer bien des traits semblables. Aussi quel qu'un demandait, s'il était bien possible qu'on put pardonner à Mr. Viger d'avoir eu raison. FEUILLETON DU CULTIVATEUR. Une expérience faite par un cultivateur de l'île de Montréal nous paraît d'une trop grande importance, pour que nous ne regardions pas comme un devoir d'en faire part à nos lecteurs. Il a, dans ces dernières années, répandu beaucoup de sel sur sa terre, dans l'espoir de prévenir les ravages d'insectes trop souvent funestes aux plantes et qui tendent à rendre les travaux du cultivateur. Il assure qu'il a réussi complètement. No pouvant parler d'après nos propres connaissances personnelles sur le sujet, nous devons du moins prier ceux qui l'ont remarqué dans nos campagnes, de tenter cette méthode qui ne peut qu'avoir d'utiles résultats, ne fut-ce que celui d'augmenter les produits du sol que le sel a la propriété de rendre plus fécond. C'est qui pourrait élargir la dépense d'une expérience faite en grand, pourrait la faire pour leurs jardins. Nous sommes certain qu'ils en tireraient de véritables avantages. Elle leur fournirait des données pour s'en servir ensuite de même pour la culture des céréales.

Nous n'avons point de nouveaux détails sur ce qui s'est passé, sur le continent de l'Europe, depuis l'établissement de la république en France, espèce de Gouvernement qui n'est guère propre à l'état de société politique de ce pays. Nous devons du reste attendre de nouveaux renseignements pour pouvoir nous permettre à cet égard quelques remarques. Nous apprenons qu'une partie du pont qui se bâtit au Sault des Récollets vient de s'écrouler. Plusieurs des ouvriers sont tombés sur la glace, l'un d'eux a été tué, trois ou quatre autres sont grièvement blessés.

SAISON: La température est très douce depuis plusieurs jours. Nous n'avons guère de gelées, ce qui peut faire craindre qu'il se fasse peu de sucre cette année; cela causera une assez grande perte aux cultivateurs qui souffrent déjà de la faiblesse de leurs récoltes. La glace paraît déjà bien mauvaise, cependant le nombre de personnes qui viennent journellement de la campagne à la ville peut faire craindre des malheurs, comme la chose arrive trop souvent dans cette saison.

Si la place ne nous manquait pas dans ce moment, nous reproduirions la lettre de l'auteur de la production qui précède, dans l'Aurore, en Décembre dernier. Mais nous croyons devoir donner place à l'extrait qui suit, du chapitre éditorial du Canadica de Québec du 27 mars, sur le même sujet: Les journaux de Montréal reçus ce matin nous apprennent qu'avant de se disperser, les représentants du peuple se sont vus, sur motion de M. Chr. J. une somme votée de £50 en outre des frais de voyage, qui sont, comme l'on sait, fixés à un taux plus que raisonnable!

Nous sommes certainement, et nous l'avons déclaré déjà, en faveur de la coutume de payer un indemnité aux représentants de la nation; mais nous croyons devoir nous prononcer hautement contre l'abus, contre la spéculation, et certes il n'y a guère qu'une opinion, pensons-nous, dans le public, sur ce vote de £50 pour un service de moins d'un mois; c'est que c'est une véritable dépréciation, inexorable dans l'état où se trouve l'fortune publique. Quel! c'est au moment où l'aspect général des comptes demande un emprunt de £125,000, non pas pour entreprendre des améliorations nouvelles, mais afin de pourvoir aux dépenses déjà votées; c'est au moment où le trésor est vide et qu'il faut avoir recours à l'émission de bons de l'Etat que les gradés du cadre-fort de la nation font ainsi main basse sur les fonds qui leur sont confiés! Avec quelle grâce pourraient-ils réclamer l'économie aux simples employés, exiger la réduction des salaires et des autres dépenses, après avoir augmenté graduellement la somme qu'ils se voient sous le non d'indemnité?

Nous savons que £50 ne couvrent point les pertes de quelques-uns des représentants, qui abandonnent pour l'intérêt général des affaires commerciales ou professionnelles considérables; mais l'objet de l'indemnité est, ce nous semble, de couvrir les dépenses véritables des membres qui ne doivent pas enlever à leurs familles, pour le public, le fruit de leurs économies; mais £50 pour vingt-cinq ou vingt-six jours d'absence, c'est-à-dire £2 par jour environ, nous paraissent une somme exorbitante et que bien peu d'entre les représentants puissent gagner en restant chez eux. Nous craignons qu'en voulant ainsi assurer l'indépendance du parlement, on tombe dans un excès contraire, et que la faculté de se voter ainsi des indemnités illimitées et non définies par la loi, n'ait l'effet de pousser dans la représentation des hommes qui s'y rendent plutôt pour faire leurs propres affaires que pour veiller aux intérêts de la nation.

La session si courte qui vient de se terminer coûtera beaucoup plus cher au pays, proportionnellement, que celles où des lois nombreuses et utiles auront été passées. On ne saurait trop regretter ce vote qui tendra sans doute à indiquer le peuple contre ses représentants. La somme de £50,000 demandée pour payer les membres est égale à l'intérêt d'un emprunt au montant de £89,333, qui suffirait pour exécuter tous les travaux que demande la partie inférieure du district de Québec, et qu'on lui a refusés jusqu'à présent, faute d'argent. Avec ce vote comme à l'excès, on est en danger de voir le riche des institutions publiques, des écoles, etc., etc.

AQUEDUC DE MONTREAL.

ÉTAT DES AFFAIRES DE L'AQUEDUC DE MONTREAL, 31 DECEMBRE 1847.

Table with multiple columns listing financial details of the Montreal Aqueduct project, including amounts in dollars and cents, and various administrative notes.

CORRESPONDANCE.

Nous croyons devoir attirer d'une manière toute particulière l'attention de nos lecteurs sur l'article de Correspondance qu'on va lire, qui renferme des sentiments d'une grande élévation, des considérations morales et même politiques de la plus haute portée. Nous regardons cette production comme une véritable faveur dont nous remercions sincèrement l'auteur.

Ayant quelque connaissance personnelle de danger qu'entraîne l'usage des boissons spiritueuses dans ce pays, nous croyons devoir nous permettre de joindre aux motifs qu'il allégué de son abstention, celui que ces boissons sont presque toujours froletées de manière à devenir de véritables poisons; qu'elles causent des maladies qui plus tard on plus tôt finissent par devenir funestes; qu'enfin sans parler de tout le reste elles abrègent généralement la vie de plusieurs

années. Ceux qui s'adonnent aux boissons spiritueuses ne paient pas seulement le prix de leur déshonneur, le plus souvent de leur ruine et celle de leurs familles, mais celui de la perte de leur existence. Monsieur l'Éditeur, Permettez-moi de distraire un instant votre attention des graves événements qui assombrent l'horizon politique, pour la fixer sur un sujet d'autant plus important qu'il affecte les intérêts sociaux de notre pays. — Depuis du temps un combat acharné, une guerre à mort se déclare au sein de notre population, cette guerre, sans effusion de sang, par la seule force morale, opère déjà une révolution, créatrice d'un avenir prospère et heureux dans les Canadas. — Vous le comprenez, ce combat à outrance, c'est celui que les zélés apôtres de la tempérance livrent avec tant de succès aux liqueurs fermentées ou distillées qui depuis un siècle causent à notre société plus de mal que la peste et la guerre. Ici, l'ivrognerie est un chanoine qui rongé la prospérité du Canadien; deux mots vont le prouver. Un état statistique des dépenses en liqueurs fortes des seules Paroisses de Longueuil, Boucherville et Varennes présente le taux énorme de vingt-cinq mille piastres pour l'année 1847 seulement; et l'on n'a pas douté si je n'avais été produit et signé par des commerçants dignes de foi de ces paroisses respectives. — 25 mille piastres attachées aux sœurs plus du pauvre que du riche! — 25 mille piastres ravies à la subsistance de tant de familles, qui ont vu s'engloutir dans les égouts des brasseries et des distilleries l'espoir de leur avenir! — 25 mille piastres ôtées à l'éducation domestique de tant d'enfants qui puisent dans l'exemple d'un père ivrogne, le scandale d'une vie de déshonneur! — 25 mille piastres arrachées à l'instruction élémentaire d'une nation, qui, si elle est condamnée à en être privée, n'aura plus, avant un quart de siècle, qu'un nom idéal; pas encore, celui d'un peuple qui a abusé de ses propres ressources pour s'engloutir dans l'abîme du néant! — Mais je me hâte de laisser ces sombres réflexions; non il n'en sera pas ainsi; voilà qu'une sublime réaction en faveur du bien moral, de bien même matériel du peuple Canadien s'opère, grâce aux efforts généreux des apôtres de la tempérance; voilà que les autels de l'ivrognerie sont renversés: une idée grande et belle, surgit au sein des populations, et cette idée si heureusement réalisée, n'est autre chose que l'engagement solennel et décisif de quatre mille cinq cents personnes de renoncer à toutes liqueurs fermentées ou distillées, dans les seules paroisses réunies de Longueuil, Boucherville et Varennes! Je ne parle ici ni de Terrebonne, ni de trois autres paroisses dont le mouvement pour la tempérance a été aussi magnifique qu'il sera exemplaire et constant; je ne dis que ce que j'ai vu, le spectacle offert par trois grandes paroisses dans la dernière quinzaine! J'étais assis de bien douces émotions en comparant l'enthousiasme religieux des habitants de Longueuil dans les quarante heures des jours gras, aux excès en tous genres auxquels on se livre généralement durant les trois derniers jours du Carnaval! et je me disais, la tempérance est donc l'aurore d'un bel avenir pour mon pays... aussi tous ont compris les avantages incalculables de cette réaction vers le bien même matériel du peuple; un citoyen distingué de Varennes disait dans ce noble enthousiasme: Je donnerais avec joie cinquante louis, si je voyais aujourd'hui à mes côtés, sous la bannière de la tempérance, tous mes compatriotes! Les vœux du digne citoyen se réalisent, je n'en doute pas, sans qu'il lui en coûte autre chose que son influence et ses invitations à embrasser la bonne cause! l'honneur donc à tous ces généreux habitants; que leurs actes soient particulièrement connus et imités, en attendant que leurs noms passent à la postérité, à laquelle ils auront légué l'exemple d'une vie pure et sans reproche! Longueuil, 25 Mars 1848.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

DÉBATS SUR LES SUBSIDES. (Suite et fin.)

M. Holmes regrette que les circonstances où se trouve le pays soient telles qu'elles obligent le gouvernement à élever plusieurs mesures importantes jusqu'à une autre session; mais il pense le pays en comprendra les raisons. Durant la dernière élection, il y a eu beaucoup d'agitation, et le peuple était impatient de recueillir les bénéfices qu'il attendait d'un ministère réformiste. Il y a plusieurs mesures qu'il aurait désiré voir introduire pendant cette session, et il a la question d'un accroissement de représentation, qui est une mesure grande et importante et qu'il avait pensé devoir être la grande mesure de la session présente; et il regrette beaucoup que le ministère ait été obligé de la différer. Au moins dans cette session on a engagé le gouvernement responsable qui a été appliqué précédemment et franchement pour la première fois. Depuis nombre d'années on n'avait de nom, mais dans quelles mains avait été placé? dans les mains de ceux qui avaient toujours été opposés à sa mise en opération. En même temps, les libéraux ne seront pas assurés, tant que les ministres ne seront pas hors de pouvoir de continuer cette chambre. — S'il y avait 160 membres dans la chambre, les libéraux seraient représentés et il serait impossible au ministère d'acheter la majorité. Il y a plusieurs autres mesures importantes qu'il est fâché de voir différées telles que les lois de navigation, et le pays regrettera profondément que ces mesures n'aient pas été agitées pendant cette session; et il a aussi à prendre en considération l'amélioration de la communication intérieure, par canaux, et par chemins de fer, et il y a aussi à considérer l'agitation dans Montréal, il veut parler du canal projeté par lequel les eaux du St. Laurent seraient unies à celles du lac Champlain, ce qui accroîtrait le commerce au delà de ce qui est calculé, et mettrait le pays dans la possibilité de recouvrer cette portion du commerce qui a déjà en grande partie été retournée du St. Laurent. Il voudrait aussi, il est à espérer, une grande abondance de fret du Haut-Canada, ce qui serait un des plus grands avantages qu'on puisse faire au pays, vu que nous pourrions laisser les prix des fers à un taux moins élevé que les américains pour faire descendre les produits. Le peuple demandera pourquoi cette mesure n'a pas été passée, et blâmera le ministère tout naturellement de l'avoir différée. Quelle a donc été la raison qui les a fait différer? C'est que les finances de la province se trouvent dans un état si déplorable, par la négligence et la mauvaise direction de la dernière administration, qu'il est devenu nécessaire de différer la considération de cette matière, c'est donc l'impossibilité absolue, causée par le mauvais état des finances, de faire ces grandes et belles orations, qui engage les ministres à prouver le parlement.

M. Richards est d'avis qu'on doit donner au ministère toute la confiance nécessaire et le rendre capable de faire fonctionner le gouvernement. Il est parfaitement disposé à lui donner sa confiance, parce que tous ceux qui le composent ont mis par des motifs patriotiques et ne cherchent que le bien du pays. Ils ont à prendre la responsabilité de prouver le parlement, et quand ils seront revenus à la prochaine session, et auront exposé leurs intentions, alors il sera temps de leur faire des questions; et s'il est démontré qu'ils ont perdu leur temps, lui, pour un, votera contre eux, mais en attendant qu'ils aient traité leur confiance il est prêt à les supporter. Il peut se trouver des bons membres qui trouvent très-extraordinaire de la part du ministère de venir demander dans la présente occasion une somme aussi considérable; mais en réfléchissant ils verront que toute cette somme sera nécessaire pour payer les dettes dues la province est ouverte. Les ministres qui viennent d'être placés à la tête des départements publics, demandent un temps qu'il leur soit accordé pour se familiariser avec l'état des départements et leur permettre de considérer et d'appor-ter devant cette chambre, des mesures qu'on ne sera pas obligé d'amender d'année en année. Le Canada n'a besoin que d'une législation parfaite. Quelques-uns; messieurs ont fait des remarques sur le grand nombre de personnes qui composent le conseil exécutif. Lord Grey dans une dépêche au gouverneur de la Nouvelle-Écosse, déclarait qu'il pensait que quatre ou cinq étaient assez pour former le conseil exécutif pour le gouvernement de cette province; mais le gouverneur a jugé convenable qu'il y en eût neuf; et si la Nouvelle-Écosse en a besoin de neuf, assurément douze et même treize ne sont pas trop pour le Canada. Si ces messieurs pensent que les ministres ont fait mal, qu'ils laissent prouver le contraire, et quand ils reviendront à la prochaine session, alors ils les attaquent et qu'ils se montrent en demeure de répondre pour eux-mêmes. Il ne peut pas considérer la conduite des membres qui parlent contre le ministère et votent avec lui. Il est un des plus jeunes membres de la chambre et c'est peut-être pour cela qu'il repose sa confiance dans le ministère. Il ne demande aux bons membres de mettre leur espoir en eux qu'après longtemps qu'ils auront confiance en eux; et quand ils perdront confiance en eux, ils ne les repoussent.

Quant je repoussais dans votre feuille du 21 Décembre l'article dirigé par un journaliste contre Mr. Neilson, à propos de l'article de la Gazette de Québec dans lequel il disait: "qu'on ne manquerait pas de candidats disposés à se voter à eux-mêmes cent louis par an, outre leurs frais de voyage, chaque année, pendant quatre ans et ce seulement pour quelques mois de service public," je ne m'attendais guère à voir les membres de l'Assemblée donner si vite une preuve encore plus frappante que par le passé de la vérité de l'observation du Nestor de la presse à cette époque.

Il se sent dans cette dernière session voté près de deux louis par jour, non compris leurs frais de route qui nous paraissent plus que généreusement payés. C'est sur le pied de près de huit cent louis par an, qu'ils se sont salariés cette année pour leur assistance au Parlement, sans parler de leurs dépenses de voyage. On peut demander si le nombre des représentants qui perdent dans cette proportion par leur absence et l'éloignement de leur domicile est bien considérable, et s'il s'en trouve beaucoup dont les gains même de profession puissent égaler cette espèce de salaire.

Un grand nombre d'entre eux n'ont pu rester que quelques jours à leur poste, plusieurs ont laissé la chambre à diverses époques avant la fin de la session dernière. Ils peuvent ce n'est pas, comme la chose se pratique, se faire tout payer cette somme entière, même ceux qui reçoivent des salaires déjà considérables à proportion des fortunes de la Province, tels que l'Orateur et tous les membres du ministère. Il faut convenir qu'à ce titre il n'est pas désavantageux d'être membre de la chambre de nos Communes. C'est là, ce nous semble, qu'il faut faire naître un sentiment de brûlante émulation.

Le rédacteur du Journal accusateur de Mr. Neilson avait, ce semble, de fortes raisons de lui reprocher le brocard invoqué dans la Gazette: "Aux vainqueurs des députés." Nos représentants se traitent

M. Sherwood dit qu'il n'était pas à sa place quand l'hon. membre pour Glengary l'a accusé d'avoir attaqué un membre absent, M. M. Cameron. Il ne l'avait fait, à ne v. jamais attaqué personne absent, n'a fait aucune allusion au caractère privé de M. Cameron, tout ce qu'il a dit c'est qu'il considère l'appointement d'une personne tenant l'emploi d'assistant-commissaire des travaux publics, comme membre du conseil exécutif, comme portant atteinte à la dignité du conseil.

M. Badgley. On a beaucoup dit pour et contre la prorogation du parlement, mais il n'est venu dans l'esprit de personne de faire une motion qui pourrait conduire à une détermination sur ce sujet par le vote de certains membres pour ou contre. L'hon. membre pour Gaspé a retiré sa motion et la seule question qui se pose devant la chambre est celle de savoir si des questions seront soulevées ou non.

M. Cameron. M. l'Orateur, à cette heure avancée de la nuit je ne serais pas levé si je ne sentais que j'ai un devoir à remplir. Je ne va braver pas longtemps. Quelqu'un a dit qu'il prétendait conserver dans cette chambre son libre arbitre et l'indépendance de ses opinions, moi aussi je veux être indépendant et je dirai des vérités que je crois utiles.

M. l'Orateur. M. l'Orateur, à cette heure avancée de la nuit je ne serais pas levé si je ne sentais que j'ai un devoir à remplir. Je ne va braver pas longtemps. Quelqu'un a dit qu'il prétendait conserver dans cette chambre son libre arbitre et l'indépendance de ses opinions, moi aussi je veux être indépendant et je dirai des vérités que je crois utiles.

M. l'Orateur. M. l'Orateur, à cette heure avancée de la nuit je ne serais pas levé si je ne sentais que j'ai un devoir à remplir. Je ne va braver pas longtemps. Quelqu'un a dit qu'il prétendait conserver dans cette chambre son libre arbitre et l'indépendance de ses opinions, moi aussi je veux être indépendant et je dirai des vérités que je crois utiles.

ler pour les galeries; je maintiens moi plus ou moins de crier contre ce qui n'est plus, nous devons nous efforcer de sauver l'avenir contre son gré même, il est nécessaire. Qui veut l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, que veut-il des hommes qu'il vient de placer au pouvoir? Il veut de suite des réformes qui demandent le travail de plusieurs hommes et de plusieurs années. Je le lui demande à lui-même, que ferait-il à l'égard de toutes ces réformes, s'il se trouvait tout à coup à la place du ministre actuel. Serait-il prêt de suite avec autant de mesures d'une portée portée? Je dis à l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, que nous hommes du Bas-Canada, ne pouvons consentir à nous diviser pour aucune considération au monde, la division pour nous est un suicide, et une funeste et récente expérience devrait lui faire comprendre que ses exigences injustes et ses oraisons n'auront pas d'écho dans la population qui a le sentiment, l'instinct de sa représentation propre. D'ailleurs il n'a pas l'initiative de toutes les réformes qu'il suggère. La chambre a exprimé l'année dernière par ses résolutions unanime son désir d'obtenir la liberté du commerce comme beaucoup d'autres réformes.

Mercredi 22 Mars 1848. ELECTION D'OXFORD.—M. Notman se lève, rappelle à la chambre les résolutions qu'elle a déjà adoptées à ce sujet, lit ces résolutions ainsi que celle qui lui propose, par laquelle il est établi que John Geo. Vansittart, en retournant M. Carroll pour le comté d'Oxford, bien qu'il eut la majorité des votes a agi illégalement, au mépris de la loi, en violation manifeste des droits des électeurs de ce comté, et par infraction aux privilèges de cette chambre. «Il ne peut se rendre compte des motifs qui ont pu engager cet officier à faire le retour qu'il a fait, la loi étant aussi claire que le soleil du midi sur la question. Quand un homme prend volontairement sur lui la responsabilité d'un emploi et que ce monsieur désire remplir son honorable devoir, il est concevable qu'il oublie la loi ou s'écarte de la route et qu'elle trace, pour faire des actes inconstitutionnels à tout le monde. La loi est claire par rapport au devoir des officiers-rapporteurs; le jour de la nomination, la loi dit que l'officier-rapporteur fera lever les mains et devra déclarer celui qui, dans son opinion, aura la majorité, à moins que la loi ne soit demandée par qu'un des candidats. Dans le cas où la loi est demandée, la loi n'est pas moins claire. Il y a à Oxford trois candidats, MM. Hincks, Carroll et Campbell. A la levée des mains, l'officier-rapporteur a déclaré que M. Hincks avait la majorité et les autres demandèrent alors un poll. A ce temps toutes les qualifications avaient été données, et l'officier-rapporteur avait trouvé celle de M. Hincks bonne et conforme à la loi dans toutes les particularités, puis qu'il n'y avait rien de contraire à la loi, il a déclaré qu'il présentait M. Hincks comme digne et qualifié et éligible aux suffrages des électeurs. Les livres de poll maintenant devant la chambre furent éparpillés d'après ses ordres, il y a des colonnes où le nom de M. Hincks est inscrit comme digne et qualifié pour être élu; les noms des autres candidats y étaient aussi inscrits. Les députés-officiers-rapporteurs furent d'abord nommés et ces livres de poll furent nommés et jurèrent de remplir les devoirs imposés par la loi, puis le jour de la votation fut fixé publiquement. Tout le comté savait très bien quels étaient les candidats, ceux étaient ceux qui désiraient le représenter en parlement, il était reconnu sans aucun doute que l'officier-rapporteur avait admis ces messieurs comme candidats suivant la loi. Les livres de poll furent envoyés, le jour fixe; jour extraordinaire, samedi, le jour de jeûner, et le jour de la clôture devait être le 3. Le jour de la nomination, (mardi, 23 décembre) tous les libéraux supportaient M. Hincks. En cette occasion si la qualification de M. Hincks eût été trouvée mauvaise, ils étaient prêts à maintenir leurs principes et à envoyer en chambre un homme appartenant à leur parti; ils étaient disposés à mettre sur les rangs un candidat contre qui il n'y aurait aucune objection. Quand ils virent à la nomination, cependant, ils trouvèrent que leurs droits devaient être maintenus et cela sous la garantie de la constitution sous laquelle ils vivent, ils avaient le droit et devaient avoir le plaisir d'être et d'envoyer au parlement, un homme de leur choix. Ils vinrent aux polls, leurs votes furent admis par les officiers-rapporteurs. Ils furent tous enregistrés sur les livres de poll; et d'après les retours de ces livres on trouva une grande majorité en faveur de M. Hincks. Il est vrai, M. Carroll, candidat opposé, tâcha de faire entendre aux électeurs d'Oxford que M. Hincks n'était pas qualifié; vrai, il publia des placards défiant au peuple de voter contre lui; mais les placards étaient sous sa propre responsabilité, l'officier-rapporteur n'avait rien à faire avec eux. Les électeurs, cependant, enregistrèrent leurs votes dans la persuasion qu'ils exerçaient un droit garanti par la loi; ils vinrent déterminés à élire un homme de leur choix; ils étaient déterminés, prompts et résolus; ils avaient que d'une occasion on précéderait ils avaient été dépourvus de leur représentation par la fraude et la corruption la plus dégradante pour cette chambre d'assemblée. Ils étaient conséquemment déterminés à exercer leur droit légalement et fermement. Le 5 janvier, jour fixe pour la déclaration, on fit circuler, au grand étonnement des certains qui avaient voté contre M. Hincks, que l'officier-rapporteur avait pris sur lui, pour des raisons connues de lui-même, de proclamer l'homme de la minorité, conduite audacieuse, extraordinaire et injustifiable; et cet officier est à la barre, il veut qu'il rende compte de sa conduite extraordinaire. Sans désirer condamner cet officier, la chambre doit aux électeurs d'Oxford, elle doit au peuple Canadien, elle se doit à elle-même de faire une investigation soignée des faits.

On dira peut-être que la qualification de M. Hincks n'était pas suffisante, qu'il n'était pas dans une position à recevoir des

votes; et quo par conséquent la conduite de l'officier-rapporteur a été correcte. Supposant, pour argumenter, que la qualification ne valait pas sa peine, et qu'elle était déficiente dans toutes les particularités, cependant malgré cela l'officier-rapporteur n'en aurait pas moins adopté une conduite extraordinaire. L'officier-rapporteur avait décidé d'abord que le document était bon, au moins il avait incliné les électeurs à le croire bon, puis qu'il donna M. Hincks comme candidat digne et qualifié à recevoir les suffrages des électeurs; ils ont vu toute la machine électorale en pleine et franche opération, et pouvaient-ils, logiquement parlant, supposer que les votes enregistrés pour M. Hincks seraient rejetés, l'officier-rapporteur n'aurait pas été de déception? Il ne pouvait en être autrement si la loi était comme le soleil du midi n'eût pas été violée par l'officier-rapporteur. On ne peut supposer qu'un officier-rapporteur, sentant, après avoir reçu les livres de poll, montrant une majorité de plus de 300 voix en faveur de M. Hincks, eût déclaré les votes pour ce monsieur illégaux, et proclamer l'homme de la minorité. Pour justifier son rapport il déclare à cette chambre que la qualification de M. Hincks n'était pas bonne. Le 18 janvier il adressa une lettre à cette chambre dans laquelle il disait qu'ayant étudié soigneusement la loi relativement au cas en question, il était venu à la conclusion de rejeter l'élu du peuple et de proclamer un homme rejeté du peuple. Comment peut-on maintenant conclure que la conduite de l'officier-rapporteur a été franche et sans soupçon? M. Vansittart a trouvé de la sympathie. Ses amis dans cette chambre vont le défendre; ils enverront des pétitions; il en a déjà été reçu une lui donnant un caractère satisfaisant. Pour lui, (M. N.) il est d'avis de ne pas perdre de temps, comme on l'a déjà fait aux dépens du pays, et d'exprimer aussi le dégoût que cette affaire est de nature à produire chez les électeurs. Il serait content si au lieu d'avoir été avisé inconstitutionnellement et par esprit de parti, M. Vansittart avait suivi la marche indiquée par la loi. Il y a une pétition présentée en faveur de ce monsieur, voyez cette pétition adressée au gouvernement et à cette chambre; voyez dans le langage de la pétition ce que cet homme libre, et un appel à cette chambre et à un gouvernement britannique pour la protection. Les pétitionnaires nous disent qu'ils ont vu avec surprise la force des expressions dont on a usé dans un meeting du conseil de district et une grande assemblée des habitants de East Oxford, afin de trouver la protection constitutionnelle de leurs droits et de châtier de coupable qui les leur avait enlevés. Dans la pétition ces personnes, sont représentées comme ayant usé d'un langage trop grossier pour être répété dans cette chambre, et quel est ce langage? Ils demandent la conduite de l'officier-rapporteur comme atroce, illégale, injuste. Ya-t-il un seul homme qui puisse en venir à une conclusion différente? Les 1,113 électeurs qui ont donné leurs votes pour un homme n'étaient-ils pas indépendants, pour être traités avec mépris et dédain, pour que leurs votes fussent jetés au vent comme le râble du désert et qu'un homme de la minorité fut élu contre leur vœu? La chambre ne doit pas se laisser influencer par des pétitions de ce genre, ou parce que deux ou trois amis du coupable de l'autre côté. Il regrette infiniment la situation de M. Vansittart dans cette occasion. Ce n'est pas seulement parce qu'il appartient au parti opposé qu'il le condamne, il condamnerait de la même manière un de ses co-partisans dans une pareille circonstance. Les partis s'appliquent à la politique, mais quand il s'agit d'accomplir un devoir sacré, sous la sainte loi serment, ce devoir doit être rempli fidèlement, et tout esprit de parti mis de côté; et les glorieux privilèges dont ils jouissent être maintenus soigneusement. Il est sous l'impression que l'officier-rapporteur a agi dans cette affaire par d'autres motifs que ceux qui doivent guider un officier public. Dans ce moment, pour lui, (M. N.) il n'a d'autres intentions que celle de le mettre en demeure de se justifier devant cette chambre, d'expliquer pourquoi il a suivi cette ligne de conduite extraordinaire. Il espère que les hon. membres vont prendre ce procès en considération sans égard aux sentiments de parti, et que si l'officier-rapporteur a eu tort, ils n'hésiteront pas à lui infliger le châtiment qu'il mérite, protégeant par là les droits et les privilèges des électeurs du comté d'Oxford. Sa motion fut secondée par l'hon. H. J. Boulton.

M. Vansittart à la barre, ayant reçu de la chambre la permission de rendre raison de sa conduite, s'exprime ainsi: Je comparais à la barre de cette honorable chambre pour répondre de mes actes d'officier-rapporteur à la dernière élection d'Oxford, et j'ai mis devant cette chambre. Changez jusqu'à ce moment je ne savais pas que cette affaire fut traitée de cette manière; et quand je suis entré dans cette chambre, je fus surpris de la conduite qu'on se proposait de suivre, par l'adoption de la résolution qui vient d'être lue. Mais la chambre a adopté la résolution, et il ne m'est laissé que d'expliquer et non de défendre, ce que la chambre a décidé être un crime. La nomination d'un officier-rapporteur pour le comté d'Oxford n'a été recherchée ou demandée pour moi, ni par mes amis, ni par moi; je fis objection avant de l'accepter; je n'avais aucun désir d'agir en cette capacité, et je fis mon possible pour en être exempté, mais voyant mes efforts inutiles, je pris la résolution de faire mon devoir au meilleur de ma capacité et de ma connaissance. Je suis allé demander l'avis d'un homme de loi, de mes amis, à Woodstock, qui me les ont fait assentir au moins conformes à la loi. Il ne me convient pas de dire que ma décision a été juste, mais que cette hon. chambre a décidé contre moi; mais je suis prêt à déclarer que pendant l'élection j'ai tâché de jouer un rôle juste, honnête et impartial. J'avais entendu dire que la qualification qu'on devait présenter de

la part de M. Hincks était datée de longtemps avant l'élection. Je lus la loi et j'en vins à la conclusion que si c'était le cas, elle était insuffisante; mais si, sur cette qualification j'ai permis de prendre des votes, et j'ai pas retourné le candidat de la majorité, j'ai pu me tromper, mais une décision peut être examinée. Je pris de plus avis d'un homme de loi de Hamilton, et son opinion la plus décidée était que la qualification de M. Hincks n'était pas bonne. Je n'étais pas encore assez convaincu pour prendre sur moi la grave responsabilité de le rejeter, et je crus de mon devoir d'aller consulter le plus haut officier en loi de la couronne. J'ai adressé une lettre au solliciteur-général de Sa Majesté. Je ne savais pas dans quelle partie de la province il était, et par conséquent j'adressai ma lettre à un ami à Toronto, qui l'apporta dans les environs. En écrivant cette lettre, en demandant cette opinion, je la demandais non pas pour des fins de parti, mais parce que je pensais honnêtement que dans la difficulté dans laquelle je me trouvais, le recours aux avis de son Excellence était la meilleure conduite à adopter. Je ne puis dire pour quelle cause la lettre n'a jamais été à sa destination; je n'obtiens aucune réponse, mais mon ami vint au point de vue de la loi, et je fus assuré que M. Hincks était à Montréal, et qu'avant le jour de la nomination il enverrait une nouvelle qualification. Cependant le jour vint mais pas de nouvelle qualification; je fus surpris, car je pouvais à peine concevoir que la première j'ai été présentée. Je crus alors que l'autre n'arrivait pas à cause du mauvais état qu'on avait pu faire sur le temps des postes, ou de cause du mauvais état des chemins, ou de quelque autre cause; j'espérais encore que la nouvelle qualification arriverait à temps, et que la loi permettait de la présenter dans aucun temps précédent l'élection. Je considérai que je serais injuste envers M. Hincks et envers ses constituants, si je refusais le poll en sa faveur. Je reçus la qualification présentée sous prétexte. Celui qui agissait de la part de M. Hincks m'a demandé la conduite que j'adopterais. Je répondis que j'adopterais la qualification et ferais continuer l'élection. A la clôture du poll, je réservai encore ma décision, car je ne pouvais me déterminer sur la conduite que je suivais dans le cas de circonstances particulières; je me trouvais, et avec le conflit d'opinions que j'entendais autour de moi. Au meilleur de ma connaissance, de mon jugement, la qualification était mauvaise; mais je pris avis de nouveau d'un homme de loi de mes amis, et, enfin, ayant appris que M. Cameron serait à Woodstock, un certain jour, en passant par l'Ouest, j'allai le rencontrer, durant le temps que l'on changeait ses chevaux à l'hôtel où il était arrêté, je demandai et obtins son avis; l'entretien dura un peu plus que seize minutes. M. Cameron prit plusieurs autres qui l'avaient avec lui, en lui plusieurs cas, et montra des décisions auxquelles on était venu sous des circonstances particulières; me donna son opinion, et me référa à la loi. Après une sévère et longue délibération, je résolus ma manière d'agir; je fus confirmé dans ma première opinion, que la qualification de M. Hincks était mauvaise, mais je réservai cette opinion et ne la déclarai jamais ni à mes amis ni en public, avant le jour de la proclamation, où je proclamai Peter Carroll. La chambre a décidé que j'ai fait un mauvais retour, mais elle a aussi décidé que ce retour était corrigé et au mépris de la loi. Je pense pouvoir prouver que ce n'est pas le cas. Plusieurs jours avant la proclamation, je connaissais le résultat des élections du Haut-Canada, je savais que la majorité de cette chambre serait opposée à sa décision; je savais que M. Hincks serait un membre du gouvernement, et que je me ferais un ennemi puissant. Si j'avais agi pour mon propre intérêt ou pour l'intérêt du parti que, dit-on, j'ai supporté par la corruption, j'aurais retourné le présent Inspecteur-Général, parce que je savais que ma décision perpétuerait le siège de ce monsieur pour Oxford trois ou quatre sessions à venir, mais j'ai fait ce que je pensais juste; j'ai agi comme ma conscience me disait que je devais agir, et bien que les hon. membres m'aient condamné, et à leurs condamnations n'ont ajouté le mépris et le reproche, avec tout le respect convenable, je les assure que mes motifs, pour arriver à la conclusion où j'en suis venu, étaient aussi purs et aussi honorables que ceux qui ont procuré le retour de tout membre de cette honorable chambre.

Sir Allan McNab prétend que la procédure ne serait pas parlementaire, si M. Notman ne lisait pas de suite les résolutions qu'il voulait faire suivre celle qui lui proposait pour commencer. M. Boulton est surpris de cette prétention, vu que les autres résolutions furent dépendantes de la manière de répondre de M. Vansittart. S'il est démontré qu'il a commis une erreur, il n'y aura qu'à le réprimander, mais s'il est prouvé qu'il a été mal par des motifs de corruption il devra être puni sévèrement. Après des débats, la question fut déclarée à l'ordre. Après 23 questions et 23 réponses, la délibération fut renvoyée à un autre jour. Le lendemain M. Notman fit motion que M. Vansittart reparaisse à la barre pour continuer son interrogatoire. Sir Allan s'y oppose et la motion est retirée. M. Notman fait ensuite motion que George Brown, député, comparaisse à la barre pour révéler le témoignage dans l'affaire de l'élection d'Oxford. M. Brown comparait et M. Notman lui pose les questions suivantes: Étiez-vous à la nomination pour l'élection du comté d'Oxford, comme agent pour M. Hincks? J'y étais. La qualification de M. Hincks fut-elle demandée et à qui l'avez-vous remis? Elle fut demandée et je la remis à l'officier-rapporteur. La réponse de M. Brown à la troisième question commença à par les mots:—On m'a dit..... Le colonel Prince prétend qu'il ne doit pas commencer une réponse

de même, que la chambre ne doit pas recevoir ce qui lui a été dit mais ce qu'il sait, que si elle admet ces dires, elle tombe dans la plus vile dégradation. M. Drummond.—La chambre doit-elle dicter les mots dans lesquels le témoin devra formuler sa réponse? Dans aucune pour un témoignage sur un ou dit; mais aussi dans aucune cour il n'est permis à un conseil de faire des questions qui provoquent une réponse sur un ou dit. M. Carleton fait remarquer que la chambre n'est pas obligée de suivre la manière de procéder des cours ordinaires, que ce n'est pas un conseil de justice mais une cour d'honneur.—M. Papineau pense de même. M. Brown ayant répondu à 11 questions de la droite, fut transquestionné par M. Prince jusqu'à 21 questions auxquelles toutes il répondit loyalement. Après qu'il M. Vansittart repassa à la barre, fait un long discours pour sa défense, assure que s'il s'est trompé, il a été oisieux et finit par demander du temps, afin de prouver par des témoignages qu'il a agi avec droiture et avec toutes les précautions possibles. Sir Allan présente une pétition de la part de M. Vansittart pour qu'il soit permis à ce dernier de produire les témoignages à l'appui du rapport qu'il vient de faire en réponse au témoignage de M. Brown. M. Notman ne veut faire aucune opposition à cette demande. Alors Sir Allan fait motion que le temps à cet effet lui soit accordé jusqu'au quatrième jour de la prochaine session. La motion est emportée.

Nous remercions bien sincèrement M. Hamel du portrait de Jacques Cartier lithographié d'après le dessin de M. Hamel lui-même, et qui ne fait pas moins d'honneur au peintre qu'au graveur.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

de même, que la chambre ne doit pas recevoir ce qui lui a été dit mais ce qu'il sait, que si elle admet ces dires, elle tombe dans la plus vile dégradation. M. Drummond.—La chambre doit-elle dicter les mots dans lesquels le témoin devra formuler sa réponse? Dans aucune pour un témoignage sur un ou dit; mais aussi dans aucune cour il n'est permis à un conseil de faire des questions qui provoquent une réponse sur un ou dit. M. Carleton fait remarquer que la chambre n'est pas obligée de suivre la manière de procéder des cours ordinaires, que ce n'est pas un conseil de justice mais une cour d'honneur.—M. Papineau pense de même. M. Brown ayant répondu à 11 questions de la droite, fut transquestionné par M. Prince jusqu'à 21 questions auxquelles toutes il répondit loyalement. Après qu'il M. Vansittart repassa à la barre, fait un long discours pour sa défense, assure que s'il s'est trompé, il a été oisieux et finit par demander du temps, afin de prouver par des témoignages qu'il a agi avec droiture et avec toutes les précautions possibles. Sir Allan présente une pétition de la part de M. Vansittart pour qu'il soit permis à ce dernier de produire les témoignages à l'appui du rapport qu'il vient de faire en réponse au témoignage de M. Brown. M. Notman ne veut faire aucune opposition à cette demande. Alors Sir Allan fait motion que le temps à cet effet lui soit accordé jusqu'au quatrième jour de la prochaine session. La motion est emportée.

Nous remercions bien sincèrement M. Hamel du portrait de Jacques Cartier lithographié d'après le dessin de M. Hamel lui-même, et qui ne fait pas moins d'honneur au peintre qu'au graveur.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

de même, que la chambre ne doit pas recevoir ce qui lui a été dit mais ce qu'il sait, que si elle admet ces dires, elle tombe dans la plus vile dégradation. M. Drummond.—La chambre doit-elle dicter les mots dans lesquels le témoin devra formuler sa réponse? Dans aucune pour un témoignage sur un ou dit; mais aussi dans aucune cour il n'est permis à un conseil de faire des questions qui provoquent une réponse sur un ou dit. M. Carleton fait remarquer que la chambre n'est pas obligée de suivre la manière de procéder des cours ordinaires, que ce n'est pas un conseil de justice mais une cour d'honneur.—M. Papineau pense de même. M. Brown ayant répondu à 11 questions de la droite, fut transquestionné par M. Prince jusqu'à 21 questions auxquelles toutes il répondit loyalement. Après qu'il M. Vansittart repassa à la barre, fait un long discours pour sa défense, assure que s'il s'est trompé, il a été oisieux et finit par demander du temps, afin de prouver par des témoignages qu'il a agi avec droiture et avec toutes les précautions possibles. Sir Allan présente une pétition de la part de M. Vansittart pour qu'il soit permis à ce dernier de produire les témoignages à l'appui du rapport qu'il vient de faire en réponse au témoignage de M. Brown. M. Notman ne veut faire aucune opposition à cette demande. Alors Sir Allan fait motion que le temps à cet effet lui soit accordé jusqu'au quatrième jour de la prochaine session. La motion est emportée.

Nous remercions bien sincèrement M. Hamel du portrait de Jacques Cartier lithographié d'après le dessin de M. Hamel lui-même, et qui ne fait pas moins d'honneur au peintre qu'au graveur.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

de même, que la chambre ne doit pas recevoir ce qui lui a été dit mais ce qu'il sait, que si elle admet ces dires, elle tombe dans la plus vile dégradation. M. Drummond.—La chambre doit-elle dicter les mots dans lesquels le témoin devra formuler sa réponse? Dans aucune pour un témoignage sur un ou dit; mais aussi dans aucune cour il n'est permis à un conseil de faire des questions qui provoquent une réponse sur un ou dit. M. Carleton fait remarquer que la chambre n'est pas obligée de suivre la manière de procéder des cours ordinaires, que ce n'est pas un conseil de justice mais une cour d'honneur.—M. Papineau pense de même. M. Brown ayant répondu à 11 questions de la droite, fut transquestionné par M. Prince jusqu'à 21 questions auxquelles toutes il répondit loyalement. Après qu'il M. Vansittart repassa à la barre, fait un long discours pour sa défense, assure que s'il s'est trompé, il a été oisieux et finit par demander du temps, afin de prouver par des témoignages qu'il a agi avec droiture et avec toutes les précautions possibles. Sir Allan présente une pétition de la part de M. Vansittart pour qu'il soit permis à ce dernier de produire les témoignages à l'appui du rapport qu'il vient de faire en réponse au témoignage de M. Brown. M. Notman ne veut faire aucune opposition à cette demande. Alors Sir Allan fait motion que le temps à cet effet lui soit accordé jusqu'au quatrième jour de la prochaine session. La motion est emportée.

Nous remercions bien sincèrement M. Hamel du portrait de Jacques Cartier lithographié d'après le dessin de M. Hamel lui-même, et qui ne fait pas moins d'honneur au peintre qu'au graveur.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

de même, que la chambre ne doit pas recevoir ce qui lui a été dit mais ce qu'il sait, que si elle admet ces dires, elle tombe dans la plus vile dégradation. M. Drummond.—La chambre doit-elle dicter les mots dans lesquels le témoin devra formuler sa réponse? Dans aucune pour un témoignage sur un ou dit; mais aussi dans aucune cour il n'est permis à un conseil de faire des questions qui provoquent une réponse sur un ou dit. M. Carleton fait remarquer que la chambre n'est pas obligée de suivre la manière de procéder des cours ordinaires, que ce n'est pas un conseil de justice mais une cour d'honneur.—M. Papineau pense de même. M. Brown ayant répondu à 11 questions de la droite, fut transquestionné par M. Prince jusqu'à 21 questions auxquelles toutes il répondit loyalement. Après qu'il M. Vansittart repassa à la barre, fait un long discours pour sa défense, assure que s'il s'est trompé, il a été oisieux et finit par demander du temps, afin de prouver par des témoignages qu'il a agi avec droiture et avec toutes les précautions possibles. Sir Allan présente une pétition de la part de M. Vansittart pour qu'il soit permis à ce dernier de produire les témoignages à l'appui du rapport qu'il vient de faire en réponse au témoignage de M. Brown. M. Notman ne veut faire aucune opposition à cette demande. Alors Sir Allan fait motion que le temps à cet effet lui soit accordé jusqu'au quatrième jour de la prochaine session. La motion est emportée.

Nous remercions bien sincèrement M. Hamel du portrait de Jacques Cartier lithographié d'après le dessin de M. Hamel lui-même, et qui ne fait pas moins d'honneur au peintre qu'au graveur.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.

DES SOUMISSIONS SÉLÉCTES, adressées aux OFFICIERS RESPONSABLES DU BUREAU DE L'ORDONNANCE DE MONTRÉAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VENDREDI LE VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL prochain à MIDI, pour le LOUAGE DU PACAGE SUR L'ISLE RONDE et L'ISLE-AUX-CAUCHONS, à SUREL, pendant la prochaine saison. Les soumissions qui pourront être laissées avec l'Agent de la Seigneurie, seront immédiatement transmises à ce bureau sans délai. Bureau de l'Ordonnance, Montréal, 31 Mars 1848.



Le Télégraphe de Québec transmet les Nouvelles suivantes reçues par le Calédonia. — EN ANGLETERRE et EN ECOSSE il y a une grande agitation causée par le manque d'ouvrage et par l'augmentation de la taxe sur le revenu. — A Londres, le 6 cour-m, une assemblée de 800 personnes s'est réunie pour s'opposer à la taxe, la police en est venue aux mains avec la foule et 19 ou 20 personnes ont été blessées. — A Edinbourg le 7 dans une émeute plusieurs maisons ont été démolies, et une centaine de reverbères brisés; les troupes ont dispersé la foule. — A Glasgow, des scènes semblables ont eu lieu et des propriétés au montant de £40,000 ont été détruites, une personne a été tuée et 5 ou 6 blessées. La foule avait pour cri de ralliement "Du Pain, ou la Révolution!" — Manchester, Dunferline, Paisley, et Liverpool ont été témoins de semblables soulèvements. FRANCE.—RÉVOLUTION. L'Attitude de la république est pacifique. — La Belgique refuse de fraterniser avec la république française. — La Prusse s'arme rapidement, le Gouvernement ne veut pas intervenir dans les affaires intérieures de la France. — L'Autriche, la Prusse et la Russie rassemblent une armée formidable sur la frontière italienne; ces puissances craignent pour la Lombardie, Autriche. — Le Parti Orléaniste est renversé en Espagne. — On craint un nouveau mouvement populaire dans les deux Siciles. — Les Anglais, Américains et Polonais résidents à Paris signent une adresse de remerciements au Gouvernement provisoire pour la protection qu'il leur a été accordée pendant la révolution.

MAISON DE LA TRINITE. M. RICEYRA a ce Bureau des PROPOSITIONS, SOUS LE JOURNAL SAMEDI, le HUIT AVRIL prochain, à DIX heures P.M. pour une provision D'HUILE SPERMATIQUE SEPRAPRÉE L'HIVER, comme suit 500 Gallons, meilleure qualité, 500 de Second. Des CHANTIERS accompagnent les PROPOSITIONS. On commencera à fournir à l'avance la navigation, et on continuera pendant la Saison et en quantité telles qu'elles seront requises. 24 Mars 1848. A VENDRE. A VENDRE ou à louer, à des conditions faciles, cette maison spacieuse avec des dépendances rue St. Alexis dans le quartier de la ville où se fait le commerce en gros, propre, avec quelques changements à faire, un HOTEL, ou VOUTE pour le COMMERCE possession le 1er Avril, s'adresser sur les lieux ou au sous-sigé P. N. ROSSITER Avocat. Montréal 15 Février 1848. DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 1er Février, 1848. Le plus Honorable Excellence le Gouverneur Général de nommer les Messieurs suivants Agents pour les fins de la 10e et 11e Vict. Cap. 111, intitulé: "Acte pour faciliter la Commutation de la Tenure des Terres en "Roture dans le Domaine de la Reine, en "celle de Finne et Commun Soccage, et "pour régler les détails et les dépenses inhérentes à l'achat de ces Commutations," savoir: L'Honorable Francis Ward Primrose, pour toutes les Seigneuries et Fiefs faisant partie du Domaine de la Couronne, et situés dans le District de Québec et aussi pour la Seigneurie de Janzon. L'Honorable Louis Panet, pour toutes les Seigneuries et Fiefs dans le District de Québec, appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites et ou faisant partie, et J. B. Varin, Esuyeur, pour la Seigneurie et les Fiefs dans le District de Montréal appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites et ou faisant partie. (Cf. Le Québec Gazette, Ancienne.) L. Couronné, Le Journal de Québec, La Minerve, L'Aurore du Canada, le Herald, et le Montréal Gazette, inséreront ce qui précède une fois par semaine pendant un mois dans leurs langues respectives. A TRES-BAS PRIX. PORCELAINE, VERRE, FAÏENCE, EN GROS ET EN DETAIL. No. 171, Rue St. Paul. Presque vis-à-vis la Douane. ROBERT ANDERSON offre à vendre un grand assortiment de Services de table à diner, à dessert, à thé, à café, à déjeuner à toilette, avec une grande variété d'autres articles de ce genre. A BUREAU. Veux riches coupes et confites, Carafes, grands Verres, Verres à vin, liqueur, Coupes pour Custard, Vases pour salades, pour confitures, etc. E. N. G. H. O. S. Paniers assortis, par paquets, ou empaquetés à ordre par douzaine. 7 mars, 1848. TATTERSALL DE GRANT. LA sollicitation d'un grand nombre d'ameublements de la ville de Montréal, et le succès de la vente de ces meubles, ont engagé M. TATTERSALL, qui a le plaisir de vendre à M. SEARVILLE, pour la vente de Chevaux, Voitures, etc. L'endroit principal de la Cour est par St. Rue St. Vincent, près de l'Hôtel de St. Yves. Cet établissement sera ouvert le 9 de Juin et continuera d'être tous les MARDIS et SAMEDIS. Les affaires y seront conduites de manière à mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'entreprendre. Les Chevaux seront tenus dans des écuries et les voitures dans des remises avec soin et à des conditions faciles. J. L. GRANT. J. L. GRANT. PREND la liberté d'annoncer à ses amis et au public qu'il est maintenant prêt à recevoir par son ancien établissement, Rue des Commissaires, No. 59, vis-à-vis le Quai des Steamboats, des envois de Meubles de Ménage, ou d'Épicerie, etc., pour être vendus à l'Encaissement, et espère par la stricte attention qu'il portera à affaires mériter l'approbation du public. Il est prêt aussi à faire les Ventes à Demi, et à tout autre genre de Ventes à des prix aussi bas que possible. A une Vaste voûte pour emmagasiner la farine, et grain, &c. J. L. GRANT, Montréal, 1 juil.

A LOUER. Pour une ou plusieurs années, du 1er mai prochain, toute ou partie de cette BELLE MAISON, située sur la rue St. Paul, avec MAGASINS, VOUTES, CAVES, et autres dépendances et devant occupée par feu M. Jos. Cojtan L'Ébéniste. DEUX LOGEMENTS, fins dans le dernier goût, avec cours, jardin composé d'arbres fruitiers, écuries et remises, sis rue St. Denis, près de l'Évêché, No. 62 et 61. Ces résidences offrent tout le confort désirable et les deux dévotionnaires très modiques. S'adresser à J. H. JOBIN, N. P. rue St. Thérèse. 11 fév.

A LOUER. EXCELLENT ENDROIT POUR LE GOÛT. A LOUER, pour un ou plusieurs années, un grand nombre d'années, du 1er mai prochain, toute ou partie de cette BELLE MAISON, située sur la rue St. Paul, avec MAGASINS, VOUTES, CAVES, et autres dépendances et devant occupée par feu M. Jos. Cojtan L'Ébéniste. DEUX LOGEMENTS, fins dans le dernier goût, avec cours, jardin composé d'arbres fruitiers, écuries et remises, sis rue St. Denis, près de l'Évêché, No. 62 et 61. Ces résidences offrent tout le confort désirable et les deux dévotionnaires très modiques. S'adresser à J. H. JOBIN, N. P. rue St. Thérèse. 11 fév.

A LOUER. EXCELLENT ENDROIT POUR LE GOÛT. A LOUER, pour un ou plusieurs années, un grand nombre d'années, du 1er mai prochain, toute ou partie de cette BELLE MAISON, située sur la rue St. Paul, avec MAGASINS, VOUTES, CAVES, et autres dépendances



PHARMACENTRAL.

SALS PAREILLE ou DR. TOWNSEND.

EXTRAIT de la grande suppositoire de cette substance...



LES REMÈDES DU MONDE LES CURES LES PLUS MERVEILLES. L'ONGUENT DE HOLLOWAY.

Extrait d'une lettre écrite de Roscommon, le 19 février, 1847, par le Propriétaire de l'ONGUENT DE HOLLOWAY...

MONSIEUR.—Mr. Ryan, le propriétaire bien connu de PHILADELPHIE, m'a écrit...

GUÉRISON D'UNE ERUPTION SCORRUTIVE VIOLENTE ET D'ANGIÈRE DATE.

Extrait d'une lettre datée de Wolverhampton, le 10 février, 1847, confirmée par M. Simpson, libraire.

GUÉRISON D'UNE ERUPTION TERRIBLE NÉ. PAR HOLLOWAY.

Dans le cas remarquable qui suit, la dame était devenue muette et aveugle par une violente éruption...

Une disjonction libérale est accordée à ceux qui achètent par envoi.

THOMAS S. POPE, Agent Dépôt Médical.

Une disjonction libérale est accordée à ceux qui achètent par envoi.

W. W. GROVES, Pharmacieur.

NOUVELLEMENT PUBLIÉS LES QUADRILLES CANADIENS ORIGINAUX.

NOUVELLEMENT REÇU. Un assortiment choisi de disques de MUSIQUE EUROPEENNE.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir plusieurs PHANOS FORTE ou BOIS DE LUSE.

ADRESSE. MADAME JACOBS.

JOHN McCLOSKEY, DÉGRAISSEUR ET TENTEUR.

JOHN McCLOSKEY, DÉGRAISSEUR ET TENTEUR.

JOHN McCLOSKEY, DÉGRAISSEUR ET TENTEUR.

M. J. M. DICKINSON, CHIRURGIEN DENTISTE.

RECONNAISSANT de patronage qu'il lui a accordé...

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.

SALES PAREILLE DE SANDS.



LE REMÈDE DU MONDE LE PLUS EN VOGUE. PÉLULE DE HOLLOWAY.

Extrait d'une lettre de M. Charles Wilson, Glasgow No. 30, rue Pinner, datée le 18 Février, 1847.

MOUSSEUR.—Ayant pris vos pilules pour faire disparaître une maladie de l'estomac...

GUÉRISON D'UNE AFFECTION DE POITRINE CHEZ UN MORIBOND.

Extrait d'une lettre de M. Robert Calvert, Stokesley, datée le 29 Janvier 1847.

MONSIEUR.—Mr. Thompson, maître d'école nationale de cette ville, me prie de vous communiquer des détails concernant son fils...

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

BAUME DE REGISSE DE HENRY.

WILLIAM WARE, MANUFACTUREUR D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

VENDE PAR LES SOUS-SIGNÉS 100 douzaines de plumes d'Inde.

DILIGENCE. MONTREAL ET QUEBEC.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.